



DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

p.o.411.619.BF.

Notification
aux Gouvernements des Etats parties
aux Conventions de Genève du 12 août 1949
pour la protection des victimes de la guerre

Ratification par le Burkina Faso
des Protocoles additionnels I et II

Le 20 octobre 1987, le Burkina Faso a déposé auprès du Gouvernement suisse son instrument de ratification des Protocoles additionnels I et II.

Les Protocoles entreront ainsi en vigueur pour le Burkina Faso six mois plus tard, soit le 20 avril 1988, conformément à leurs clauses finales.

La présente notification est faite par le Gouvernement suisse en sa qualité de dépositaire des deux Protocoles additionnels.

Berne, le 27 novembre 1987

